

grille des spécifications

ville de val bélair

1123
tel
01
He 2
01
3

VB-315

cette grille fait partie intégrante du règlement d'urbanisme no ...VB-126-77
authentifiée ce jour 30-11-1977 le maire le secrétaire-trésorier

préparé par pluram inc.

81, rue St-Pierre, Québec 4
NOVEMBRE 1977

SPECIFICATIONS		ZONES NO																																							
		37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76
10 AGRICULTURE, FORESTAGE, PÊCHE																																									
agriculture		II																																							
forestage et pêche		II																																							
20 MINES, CARRIÈRES, PUITS DE PÉTROLE																																									
30 INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES																																									
lourdes		31																																							
artisanales		32																																							
autres		33																																							
40 COMMERCES																																									
de gros		41																																							
d'alimentation		42																																							
de vêtements et marchandises		43																																							
générales																																									
de spécialités		44																																							
de l'automobile		45																																							
50 SERVICES																																									
commerciaux		51																																							

NOTES | Toute implantation commerciale devra avoir façade sur le Boulevard Pie XI

2 La marge de recul avant est de 30' en bordure du Boulevard Pie X

3 La marge de recule avant est de 30' en bordure du Boulevard Industriel

4 Toute implantation résidentielle devra avoir façade sur la rue de la Montagne ou Jean Gauvin

5 La marge de recul avant est de 30' en bordure de la route de L'Église

6 Seules les gravières 087 en propriété publique seront autorisées dans le groupe 20.
7 Aucun accès sur la rue du Collège.

✓ Aucun accès sur la rue du Collège

amendement le 3 décembre 1979 règlement no. VB-171-79 par ZONE 50

amendement le règlement no. par

reglement no. par